

tations ont été maintenues afin d'assurer des approvisionnements suffisants de marchandises au Canada. Le contrôle du change étranger est maintenu, sous une forme modifiée, principalement en ce qui concerne les transactions de capitaux. Les régies du capital humain et des salaires ont été abolies. (Voir aussi Chapitre XXIV sur les prix.)

**Démobilisation et rétablissement.**—Par l'entremise du Service national de placement, un nombre considérable d'hommes et de femmes des forces armées et des industries de guerre ont été affectés à des emplois de temps de paix. Du 1er juin 1945 à la fin de 1946, environ 675,000 militaires ont été licenciés et environ 500,000 ouvriers ont cessé de travailler à l'exécution de contrats de guerre. Malgré l'ampleur de ce déplacement de main-d'œuvre, le niveau élevé de l'activité économique a été maintenu. Le nombre de chômeurs n'a jamais dépassé 270,000 environ sur des effectifs travailleurs totaux d'environ 4,800,000. Des dispositions de grande envergure ont été prises pour aider au rétablissement des anciens militaires sous forme d'aide pécuniaire et de formation. (Ce programme est décrit en détail au chapitre XXX sur les affaires des anciens combattants.)

**Aide accordée aux particuliers pour leurs placements.**—La liquidation des contrats de guerre en cours a procédé rapidement après le jour de la victoire sur le Japon. La Corporation des biens de guerre, qui relève du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, a mis au service de la réadaptation et de l'expansion de l'industrie le surplus des usines et de l'outillage de guerre. La diminution de la taxe sur les surplus des bénéfices et de l'impôt sur le revenu a encouragé l'industrie privée à augmenter la production. Des allocations spéciales de dépréciation pour fins d'imposition ont été accordées de novembre 1944 au 31 mars 1947 relativement à des entreprises terminées avant le 31 mars 1949. Durant cette période d'environ deux ans et demi, les dépréciations spéciales approuvées ont dépassé 1,300 millions de dollars. De faibles taux d'intérêt et des facilités spéciales de crédit en vue de l'expansion industrielle, que n'accordent pas les banques commerciales, sont offertes grâce à l'établissement en 1944, par l'Etat, de la Banque d'expansion industrielle, succursale de la Banque du Canada (voir pp. 1067-1068.) Les régies sur la distribution et les prix ont été maintenues à l'égard de plusieurs genres de denrées de production et de matériaux de construction pendant une certaine période de l'après-guerre en vue d'assurer une distribution plus méthodique des approvisionnements aux industries. De même en 1946, devant l'insuffisance évidente de matières de base et de matériaux de construction, diverses mesures ont été prises afin d'en stimuler la production.

Des relevés-échantillon effectués par le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements indiquent que la réadaptation des usines et de leur outillage était aux quatre cinquièmes terminée à la fin de 1946 et qu'elle le serait presque entièrement vers le milieu de 1947. La modernisation et l'expansion des usines et de l'outillage battaient son plein vers la fin de 1946. Les établissements relevés déclaraient que 20 p. 100 d'entre eux avaient exécuté leur programme à cette époque et que 70 p. 100 s'attendaient de le terminer vers la fin de 1947. Deux traits significatifs ont été mis en lumière par le relevé: d'abord qu'une proportion considérable des établissements industriels relevés songeaient à prendre de l'expansion et deuxièmement, que les placements avaient pour objet l'acquisition de nouvelles fabriques et d'outillage nouveau plutôt que le remplacement des anciens. Les programmes tant de réadaptation que de modernisation et d'expansion ont été retardés en 1946 par l'insuffisance de matériaux et de main-d'œuvre.